



Processus d'accréditation

Définition

Le GIE SESAM-Vitale a conçu et développé un logiciel, dénommé le « Frontal ». Dans un double objectif de **généralisation du déploiement de l'Infrastructure SESAM-Vitale** et de **garantie de la sécurité et de la continuité de la production des flux SESAM-Vitale**, le GIE SESAM-Vitale a décidé de mettre le Frontal à la disposition d'opérateurs en charge de la fourniture des services découlant de l'exploitation du Frontal (Facturation ou Mise à jour).

C'est pourquoi un processus de sélection transparent reposant sur des critères objectifs liés aux impératifs de performances, de sécurité et de continuité des services a été mis en place.

Le but de l'accréditation est de s'assurer qu'un opérateur dispose de la capacité administrative et des compétences techniques pour exploiter un Frontal.

Candidats éligibles

❶ Les **Fournisseurs de services métier** relevant de l'Assurance Maladie Obligatoire et Complémentaire.

Ces Fournisseurs peuvent assurer directement l'exploitation du service métier ou peuvent déléguer cette activité à un tiers de confiance appelé Exploitant de services métiers. La délégation à un tiers de confiance implique obligatoirement une information préalable auprès du GIE SESAM-Vitale.

❷ Les **Exploitants de services métier** agissant en tant que prestataire d'un fournisseur de service métier.

Ils peuvent agir pour le compte d'un ou de plusieurs fournisseurs de services métiers.

Demande d'accréditation

Pour entrer dans le processus d'accréditation, adresser votre demande à l'adresse ci-dessous :

GIE SESAM-Vitale
5, Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72019 Le Mans CEDEX 2